

Mot de la charade de samedi

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **30 (1892)**

Heft 51

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-193297>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sè pâtés et ein alleint sè peinsàvè : « L'ont z'u lào z'affèrè à tot fin, et cein a rudo bin réussai. Ora, que vignont pi mè couënà avoué lào tsat, coumeint lè tè vé remotsi ! » Kà ne peinsàvè pas dè quittà Dzenèva et se lào z'avai de que volliavè parti, c'étaï on estiusa po lè z'einvità à soupâ rappoo ài rats.

S'ein va don tsi lo fabricant dè pâtés ein sè deseint : « Mè fotto cein que cein cotai ; l'ont medzi dào rat et l'est tot cein que m'ein faut. » Et l'eintrè dein la boutique ein tegneint dou napoléion dein sa man.

— Vigno vo pàyi, se fà à bonbouni, ein faseint senailli lè picès ein secoseint la man. Cein est rudo bin z'allà ; diéro vo dàivo-yo ?

— On franc veingt ! repond l'autro.

— Coumeint, on franc veingt ? Petètrè bin po lè pâté ài rats ; mà po cliià à vè que vo z'ai fé por mè ?

— Oh bin, repond lo bonbouni, y'éte on boccon pressà hiai, et lè z'é ti fé ài rats.

— Cliià dào petit cornet assebin ?

— Oi.

Lo pourro appreinti boutequi, quand l'out cein, risquà dè preindre mau. Ne savai pas se faillà châtà su cliià vermena dè bonbouni et lài mailli lo cou, l'étai de 'na coléré dào diablo, et, ein mémo teimps, cheintai lo tieu que lài gatolhivè. Assebin se dépatsà dè pàyi on franc veingt et dè traci frou ein dju-reint et ein teimpéteint coumeint on tserroton, kà l'arai tot fréza et tot émel-luà, et arrevà tsi li, fe sa malla, baillà son condzi à son patron et décampà sein avai revu sè z'amis, dè poaire d'étrè couënà, kà quoui sà bin pou, se sè peinsà, se cliià rosse dè bonbouni n'est pas dein lo cas dè lào contà l'affèrè, et adon lài va féré galé por mè, kà nia pas moian dè lè z'eimbéguinà.

Et l'est parti sein toambou ni trom-pette.

Les fourrures. — Sous ce titre, le *Gaulois* publie une intéressante chronique à laquelle nous empruntons ces quelques détails, qui intéresseront plus particulièrement nos lectrices :

La bise d'hiver nous envoie les premiers flocons de neige et fait sortir des boîtes de camphriers les fourrures aux doux reflets, au toucher souple et moelleux.

Au Bois, ce ne sont que petits chapeaux de fourrure, jaquettes de fourrure ou manteaux doublés de fourrure. La fourrure est plus que jamais à la mode, et comme il en est pour toutes les bourses, jusqu'à la simple peau de mouton pour les rouliers et les bergers, on ne nous accusera pas de faire miroiter aux yeux du pauvre les splendeurs inabordables pour le commun des mortels.

La reine des fourrures, c'est, pour cet hiver, le renard noir. Il vient de Kamstchatka. On en fait des garnitures de robes, des doublures de manteaux, de grands cols,

des manchons. Une seule peau vaut de 2000 à 6000 fr. ; en sorte qu'un manteau doublé de renard noir peut valoir jusqu'à 50,000 francs.

N'a-t-on pas offert à l'Impératrice de Russie, pour son couronnement, un manteau de fourrures qui ne pesait que quelques onces et valait 300,000 francs ?

Après le renard noir vient le renard bleu argenté. Quand on souffle sur la fourrure pour voir la racine du poil, on voit apparaître la couleur vraie, le bleu argenté du renard. Une peau se paye de 500 à 2500 fr. et il faut compter de 10 à 25,000 fr. pour la doublure d'un manteau.

Pauvres maris !

Mot de la charade de samedi :

Fourmi. — Ont deviné : MM. A. Gryon ; E. Gachet, Bioley-Orjulaz ; H. Bovet, Coppet ; G. Cuendet, Orange, Genève ; Favre, Romont ; A. Vuarnoz, Flamatt ; H. Guiger, Payerne ; Böller, Nyon ; Fritz Bolle, Verrières ; Delessert, Vufflens-le-Château ; D. Zimmermann, Chavannes-le-Veyron ; A. Teyssière, ingénieur, Nyon ; L. Berney, Treykovagnes ; G. Genet, Les Rochettes ; J.-H. Rohrbach, Magonio, Café du Cygne, Lausanne ; S. Grosjean, Yverne ; Matthieu Martin, St-Barthélemy ; E. Tanner, Glendy ; L. Loup, Montmagny. — La prime est échue à ce dernier.

Charade.

De mon premier que Dieu te garde,
Mais qu'il te fasse mon dernier.
D'être mon tout, lecteur, prends garde !
Si tu veux trouver mon entier.

Boutades.

On a pu s'étonner de la rapidité avec laquelle on a trouvé un successeur à M. Rouvier, ministre des finances en France. Voici ce qui s'est passé : Après une longue délibération avec ses collègues du cabinet, après une conférence avec M. Carnot, M. Ribot a téléphoné comme suit à M. Tirard, en ce moment à Bruxelles :

— Voulez-vous être ministre des finances ? Vous ferez plaisir au président.

— Aloo ! Parfaitement.

Et voilà comment le *Journal officiel* publiait, le jour même, cette nomination.

Un musicien se prend de querelle avec un chocolatier.

Le chocolatier, furieux, envoie une giffe au musicien avec ces mots :

— Prenez note de ça !

Le musicien riposte par un soufflet :

— Inscrivez ça sur vos tablettes !

Une bonne qui s'est piquée avec la pointe d'une fourchette, paraît très inquiète.

— Songez donc, madame, dit-elle à sa maîtresse, si c'était du ruolz, ça pourrait s'enflammer, s'envenimer.

— Rassurez-vous, mon enfant, ce n'est pas du ruolz, c'est de l'argenterie.

— Vous en êtes bien sûre ?

— J'en suis certaine.

Le lendemain, argenterie et bonne avaient filé par le premier train.

Nous sommes dans une cuisine. Jeanette cause avec un jeune soldat.

— Je vous avais défendu de recevoir des militaires dans votre cuisine pendant mon absence

— Oh ! madame ! pendant l'absence de madame, je l'ai reçu dans le salon.

Maboulin est en grand deuil ; il rencontre un de ses amis.

— Ah ! s'écrit celui-ci, qui donc avez-vous perdu ?

Moi, rien !... mais je suis veuf !

THÉÂTRE. — Dimanche prochain, représentation des **Deux Orphelines**, grand drame en 5 actes et 8 tableaux, par MM. A. d'Ennery et Cormon. Cette pièce est trop célèbre pour qu'il soit nécessaire d'en faire beaucoup d'éloges. Tous les amateurs de scènes émouvantes accourront la voir, et M. Scheler peut compter sur une ebelle salle.

L. MONNET.

Les nouveaux abonnés pour l'année 1893 recevront le **CONTEUR VAUDOIS** gratuitement d'ici à la fin de l'année courante.

Pour paraître à la fin de l'année, nouvelle édition de la

PREMIÈRE SÉRIE

DES

CAUSERIES DU CONTEUR VAUDOIS

considérablement augmentée et illustrée
de jolis dessins, par RALPH.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

CONSTRUCTIONS EN FER

Serrurerie en tous genres.

Spécialité de fourneaux de cuisine au bois.

St-Roch, 14 et 16, LOUIS PATIO, Lausanne.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 26,75. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48,25. — Canton de Genève 3 % à fr. 105. — De Serbie 3 % à fr. 83. — Bari, à fr. 57,50. — Barletta, à fr. 38. — Milan 1861, à fr. 37,50. — Milan 1866, à fr. 11. — Venise, à fr. 25,50. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 104,50. — Bons de l'Exposition, à fr. 6. — Croix-blanc de Hollande, à fr. 14,50. — Tabacs serbes, à fr. 11,50. — Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour tous autres titres. — J. DIND & Co, Ancienne maison J. Guilloud, 4, rue Pépinet, Lausanne — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du *Moniteur Suisse des Tirages Financiers*.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.